



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} Régiment d'Infanterie - BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex
tél. : 03 58 43 00 59 / e-mail : ajanvier@yonne.fff.fr

COMITÉ DE DIRECTION

PV 196 CD 14

Réunion du jeudi 19 décembre 2019

Présidence : M CAILLIET Christophe.

Présents : Mme BRUNET Florence, MM. AMARAL Dominique, CHATON Aurélien, FREMION Éric, GAUDIN Philippe, MOREL Stéphane, MOUREY Jean, RENAULT Thierry.

Excusés : MM BRIFFAUX Jérôme, PLEUX Cédric, SABATIER Patrick.

Absent : M. TRINQUESSE Jean-Louis.

Invités : MM. BILLOTTE, PERLIN Guillaume.

Début de séance à 19H15 - Mme BRUNET est désignée secrétaire de séance.

Carnet de Famille

Le Comité adresse ses sincères condoléances à la famille de :

- Madame Florence BRUNET, Secrétaire Générale du District de l'Yonne, pour le décès de son papa ;
- Monsieur Claude BARRET, membre de la Commission de Discipline du District de l'Yonne, pour le décès de sa maman ;
- Monsieur Michel SORNAY, Président du District du Jura, pour le décès de sa maman.
- Monsieur Lahouari BEN AMAR, arbitre du District de l'Yonne, pour le décès de son papa.

Remerciements

Le Comité de Direction remercie les communes et les clubs qui par le prêt des installations sportives, permettent au District d'assurer ses missions sur l'ensemble du territoire icaunais.

1. Adoption des Procès-verbaux

- Adoption du PV 99 CD 8 du 08 octobre 2019 du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité
- Adoption du PV 116 CD 10 téléphonique du 22 octobre 2019 du bureau du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité
- Adoption du PV 110 CD 9 électronique du 23 octobre 2019 du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité
- Adoption du PV 117 FIN 2 du 24 octobre 2019 des finances (interne) : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité
- Adoption du PV 133 CD 11 du 06 novembre 2019 du bureau du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité
- Adoption du PV 157 CD 12 électronique du 27 novembre 2019 du bureau du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité
- Adoption du PV 170 CD 13 téléphonique du 07 décembre 2019 du bureau du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité

2. Reprise de décisions : PV 157 CD 12

Courriel du club de Varennes :

Après vérification, le Comité de Direction décide à l'unanimité de sursoir à l'amende de 30 € appliquée pour ce club.

Courriel du club d'Aillant/Tholon :

Après vérification, le Comité de Direction décide à l'unanimité de sursoir à l'amende de 120 € appliquée pour ce club.

Courriel du club de Bléneau :

Après vérification, le Comité de Direction décide à l'unanimité de sursoir à l'amende de 120 € appliquée pour ce club.

3. Communication du Président

En préambule le Président et le Comité de Direction adressent leurs félicitations aux clubs :

- Du FC Paron et du Stade Auxerrois Football pour leur parcours jusqu'au 5^{ème} tour de la Coupe de France ;
- Du Stade Auxerrois et du FC Sens pour leur parcours jusqu'en 64^{ème} de Finale de la Coupe Gambardella ;

Le Président et le Comité de Direction félicitent les clubs de :

- UF Tonnerrois (remise le 19 octobre dernier) et FC Chevannes (remise le 11 novembre dernier) pour l'obtention du Label Fédéral Espoir pour leur Ecole de Football ;
- AACS Cheny (remise le 23 novembre dernier) pour l'obtention du Label Fédéral École de Foot Féminin ;
- Stade Auxerrois (remise le 11 décembre dernier) pour l'obtention du Label Fédéral Jeunes, niveau Excellence.

Le Président et le Comité de Direction félicitent le club de Champs/Yonne, premier lauréat intermédiaire du Challenge de la Sportivité / France Bleu.

Le Président et le Comité de Direction félicitent les candidats arbitres et arbitres auxiliaires admis à l'examen d'arbitrage.

Le Comité de Direction nomme à l'unanimité les arbitres stagiaires suivants :

- M. AZZEGGOUAR WALEN Yanis – FC SENS – Arbitre
- M. BRUNET Thibault – ES APPOIGNY – Jeune arbitre
- M. DAKRE Nelson – FC SENS – Jeune arbitre
- M. GHARRASSI Abdelaaziz – FC SENS - Arbitre
- M. GRAILLER Alban – A.J. AUXERRE – Jeune arbitre
- M. HENRY Romain – AJS NEUVY SAUTOUR – Arbitre
- M. LAROCHE Lilyan – SEREIN AS – Jeune arbitre
- M. LECHEVALLIER Enzo – ASQUINS MONTILLOT – Jeune arbitre
- M. LURIER Maxime – AILLANT SP – Jeune arbitre
- M. MARTIN Michael – FC PONT SUR YONNE - Arbitre
- M. PIAT Lenny – AS CHABLIS – Jeune arbitre
- M. ODABAS Mesut – US VARENNES - Arbitre
- M. SOYER Mickael – AACS CHENY - Arbitre

Le Président informe le Comité de Direction que la CRA a validé en plénière le passage de la catégorie R2 en R1 de Monsieur Alexis GIL au 1^{er} janvier 2020.

Au début de la saison 2017-2018, la F.F.F, en collaboration avec l'Institut de Formation du Football, a lancé le « Club des 100 femmes dirigeantes de demain » avec pour objectif d'accompagner 25 femmes dirigeantes chaque saison jusqu'à l'horizon 2020.

Le Président informe le Comité de Direction que la candidature de Madame Florence BRUNET a été retenue par la Commission Fédérale de Féminisation et le Bureau Exécutif de la L.F.A. Elle fera donc partie des 25 femmes qui seront accompagnées par la Fédération pour cette saison 2019-2020.

a) Point d'étape sur les licenciés

Le Président fait le point par rapport à la saison dernière à la même date : à ce jour 10 063 licenciés contre 10 663 la saison passée. Le Président fait part d'une diminution du nombre de licenciés de plus de 5 % au 18 décembre 2019, comme sur le plan national.

b) Informations relatives aux salariés du District

Entretiens annuels des salariées administratives faits le mercredi 23 octobre 2019.

Engagement de deux services civiques sous agrément fédéral, depuis le 15 octobre pour l'un et 5 novembre pour le second.

Le Président informe les membres du Comité de Direction de la demande d'engagement d'un 3^{ème} service civique avec un agrément en lien avec la DDCSPP.

Suivi de ce dossier : Florence BRUNET et Dominique AMARAL

c) Don du sang

Le Président informe le Comité de Direction que le 7 décembre dernier, certains membres ont mené une action solidaire en participant à un don du sang afin de promouvoir le partenariat de la F.F.F avec l'E.F.S, et propose aux clubs, entre le mois de décembre et le 12 juillet 2020, un « challenge » en incitant les licenciés et/ou représentant légal des jeunes licenciés à donner leur sang et en renvoyant au District l'attestation sous l'égide de son club, permettant l'attribution de points. Le club ayant renvoyé le plus d'attestation et cumulé le plus de points, sera récompensé d'une dotation surprise lors de la prochaine soirée des champions.

d) Projet 1 équipe = 1 éducateur

Les inscriptions aux formations d'éducateurs se font directement auprès de la Ligue Bourgogne Franche-Comté de Football (LBFCF) par les clubs.

Le Président informe qu'un état des lieux des profils des éducateurs responsables d'équipes jeunes a été effectué par club et par catégorie.

Le Comité encourage tous les dirigeants non formés en charge d'une équipe, en particulier d'une équipe de jeunes, à consulter les offres de formations disponibles sur le site de la Ligue Bourgogne Franche-Comté de Football.

e) Assemblée Générale de la FFF

Assemblée Générale qui a eu lieu le 14 décembre 2019 à Paris. Le Président informe que les modifications des règlements n'impacteront pas notre District, hormis les modalités d'obtention du Label.

f) Réunions de secteurs

Le Président fait un premier retour sur les 5 premières réunions de secteurs qui ont débuté le 12 novembre dernier.

4. Vérifications des feuilles de matchs / catégories jeunes**Feuilles de match ou feuilles de plateau manquantes**

Le Comité de Direction, en application de l'article 10.1 de l'Annuaire du District / la feuille de match, sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'Annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 5.33) :

Feuilles de plateau et/ou de présences manquantes

- U7 / rencontre du 7 novembre 2019
 - FC Pont / Yonne : amende de 30 € (manque toutes les feuilles du plateau)
- U9 / rencontre du 7 novembre 2019
 - ES Charbuy : amende de 30 €
 - CAV Saint-Georges : amende de 30 € (manque toutes les feuilles du plateau)
- U9 / rencontre du 16 novembre 2019
 - ES Charbuy : amende de 30 € (manque toutes les feuilles du plateau)
 - Asquins/Montillot : amende de 30 € (manque toutes les feuilles du plateau)
- U9 / rencontre du 30 novembre 2019
 - Onze Saint Clément : amende de 30 € (manque toutes les feuilles du plateau)
 - SC Gron-Véron : amende de 30 € (manque toutes les feuilles du plateau)
 - Auxerre Rosoirs : amende de 30 € (manque toutes les feuilles du plateau)
- U11 / rencontre du 7 novembre 2019
 - Stade Auxerrois : amende de 30 € (manque toutes les feuilles du plateau)

Absences non excusées d'équipes sur un plateau

Le Comité de Direction, sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'Annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 6.15)

JOURNÉE DU 7 NOVEMBRE 2019

CLUB ABSENT	CLUB RECEVANT	CAT.	AMENDE
AJ Auxerre F	AS Venoy	U9	40 € dont 20 € au club recevant

JOURNÉE DU 23 NOVEMBRE 2019

CLUB ABSENT	CLUB RECEVANT	CAT.	AMENDE
CJ Vergigny	Neuvy Sautour	U7	40 € dont 20 € au club recevant

JOURNÉE DU 30 NOVEMBRE 2019

CLUBS ABSENTS	CLUBS RECEVANTS	CAT.	AMENDE
AJ Auxerre F	AS Venoy	U9	40 € dont 20 € au club recevant
St Clément 3	Sens FP	U11	40 € dont 20 € au club recevant

JOURNEE DU 7 DECEMBRE 2019

CLUB ABSENT	CLUB RECEVANT	CAT.	AMENDE
St Denis les Sens	St Martin du Tertre	U9	40 € dont 20 € au club recevant

Participation de joueurs non licenciés

Le Comité de Direction, sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'Annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 5.08) :

JOURNEE DU 21 SEPTEMBRE 2019

CLUBS	CAT.	NOM	PRÉNOM	MOTIF	AMENDE
Avallon FCO	U13	PERRON	Louis	Pas de licence 2019 (dernière le 14/11/2018)	120 €
Stade Auxerrois	U13	MORIN	Louise	Licence demandée le 05/12/2019	120 €
Stade Auxerrois	U13	RAIMOND	Lola	Pas de licence - Introuvable	120 €

JOURNEE DU 28 SEPTEMBRE 2019

CLUBS	CAT.	NOM	PRÉNOM	MOTIF	AMENDE
Stade Auxerrois	U13	MORIN	Louise	Licence demandée le 05/12/2019	120 €
Stade Auxerrois	U13	RAIMOND	Lola	Pas de licence - Introuvable	120 €
Stade Auxerrois	U13	BARDOU	Mylène	Licence demandée le 06/11/2019	120 €

JOURNEE DU 5 OCTOBRE 2019

CLUBS	CAT.	NOM	PRÉNOM	MOTIF	AMENDE
Stade Auxerrois	U13	MORIN	Louise	Demandée le 05/12/2019	120 €
Stade Auxerrois	U13	RAIMOND	Lola	Pas de licence - Introuvable	120 €

JOURNEE DU 16 OCTOBRE 2019

CLUBS	CAT.	NOM	PRÉNOM	MOTIF	AMENDE
FC Diges- Pourrain	U9	BREVILLE	Bastien	Pas de licence 2019 (dernière le 14/10/2018)	120 €

JOURNEE DU 16 NOVEMBRE 2019

CLUBS	CAT.	NOM	PRÉNOM	MOTIF	AMENDE
Auxerre Rosoires	U13	MOUMNI	RANIA	Demandée le 20/11/2019	120 €
Auxerre Rosoires	U13	MOUMNI	RAYANE	Demandée le 20/11/2019	120 €

JOURNEE DU 23 NOVEMBRE 2019

CLUBS	CAT.	NOM	PRÉNOM	MOTIF	AMENDE
GJ Sens	U7	AISSANOU	ILYAS	Pas de licence - Introuvable	120 €

JOURNEE DU 30 NOVEMBRE 2019

CLUBS	CAT.	NOM	PRÉNOM	MOTIF	AMENDE
Toucy	U11	BAILLET	NOLAN	Pas de licence 2019 (dernière le 08/09/2018)	120 €

Participation en équipe supérieure ou inférieure

Le Comité de Direction, sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'Annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 5.08) :

JOURNEE DU 16 OCTOBRE 2019

CLUB	CAT.	NOM	PRENOM	MOTIF	AMENDE
St Martin du Tertre	U9	CARUANA	KELYN	Joueur évoluant en U10	120 €

JOURNEE DU 6 NOVEMBRE 2019

CLUB	CAT.	NOM	PRENOM	MOTIF	AMENDE
US Vermenton	U13	CHAMPEAU	Léo	Joueur évoluant en U10	120 €
Avallon FCO	U13	ABIDI SAAD	Mounia	Joueuse évoluant en U17F	120 €

JOURNEE DU 7 DECEMBRE 2019

CLUB	CAT.	NOM	PRENOM	MOTIF	AMENDE
St Martin du Tertre	U9	CARUANA	KELYN	Joueur évoluant en U10	120 €
CLUB	CAT.	MOTIF			AMENDE
St Sauveur	U7	Ayant fait participer plus de 2 joueurs évoluant en catégorie supérieure			120 €

Éducateurs non renseignés sur les feuilles de plateaux

Le Comité de Direction, sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 8.1) :

DATE	CLUB	CATEGORIE	MOTIF	AMENDE
05/10/2019	Aillant SF 2	U11	Pas renseigné	30 €
05/10/2019	AS Montoise	U11	Pas renseigné	30 €
12/10/2019	ES Héry 2	U11	Pas renseigné	30 €
12/10/2019	St Sérotin	U11	Pas renseigné	30 €
12/10/2019	Stade Auxerrois	U11	Pas renseigné	30 €
09/11/2019	AS Chablis 1	U11	Pas renseigné	30 €
09/11/2019	St Sérotin	U11	Pas renseigné	30 €
09/11/2019	SC Malay le Grand	U11	Pas renseigné	30 €
09/11/2019	US Joigny 2	U11	Pas renseigné	30 €
30/11/2019	CSP Charmoy	U11	Pas renseigné	30 €
30/11/2019	FC Chevannes F	U11	Pas renseigné	30 €
07/12/2019	FC Paron	U11	Pas renseigné	30 €
07/12/2019	FC Champs/Yonne	U11	Pas renseigné	30 €
07/12/2019	FC Pont/Yonne	U11	Pas renseigné	30 €
07/12/2019	US Joigny 2	U11	Pas renseigné	30 €
07/12/2019	US Joigny 3	U11	Pas renseigné	30 €

Éducateurs non renseignés sur Footclubs / site du District

Le Comité de Direction sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'Annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes /5.34)

CLUBS	CATÉGORIE	NON RENSEIGNÉES FOOTCLUBS	NON RENSEIGNÉES SITE DISTRICT	AMENDE
Bussy En Othe	Responsable loisir (convivialité)	X	X	35 €
Champignelles	Responsables seniors	X	X	35 €
Champlost	Responsable seniors	X	X	35 €
Etivey	Responsable seniors	X	X	35 €
AS Serein	Responsable féminines	X	X	35 €
Asquins-Montillot	Responsable foot animation ou jeunes /seniors	X	X	35 €
Seignelay	Responsable féminines/ président/trésorier	X	X	35 €
Portugais St Florentin	Responsables seniors	X	X	35 €
St Valérien	Responsable foot animation ou jeunes / seniors	X	X	35 €
Tanlay	Responsable seniors	X	X	35 €

Le Comité de Direction décide de sursoir à l'amende prévue à l'Annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes /5.34) de 35 € pour les clubs ci-dessous, si ceux-ci renseignent leurs éducateurs dans la bonne rubrique sur Footclubs, à savoir dans la partie « membres du club », au 15 janvier 2020 :

CLUBS	CATÉGORIE	NON RENSEIGNÉES SITE DISTRICT	RENSEIGNÉES FOOTCLUBS (partie éduc. et non partie membres)
Auxerre Sp Citoyens	Responsable seniors	X	X
Auxerre Aigles	Responsable seniors	X	X
IP Bléneau	Responsable foot animation ou jeunes	X	X
Flogny La Chapelle	Responsable jeunes	X	X
Av.S Du Serein	Responsables seniors/ jeunes / loisir	X	X
Malay Le Grand	Responsable seniors	X	X
Serein HV	Responsable seniors	X	X
US Ravières	Responsable seniors (masc./féminines)	X	X

Saint Sauveur	Responsables seniors/ jeunes / féminines	X	X
St Martin du Tertre	Responsable foot animation ou jeunes / seniors	X	X
Soucy Thorigny	Responsable foot animation ou jeunes / seniors	X	X
Saint Bris	Responsable seniors	X	X
FC Florentinois	Responsable seniors	X	X

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »

5. Exécution du Budget et suivi des Finances du District de l'Yonne de Football

a) Les clubs non en règle financièrement

Rappel : En application de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football 6.7 article 44 du Règlement intérieur, en cas de non-paiement à la suite de deux rappels par voie électronique effectués, des pénalités sont applicables selon les règles suivantes :

- 10% de pénalités sur le montant restant dû (envoi d'un courriel au club) ;
- 20% de pénalités si la régularisation n'est pas intervenue dans les 30 jours (envoi d'un courriel avec AR au club) ;
- Si non régularisation dans les 10 jours à réception du courriel, saisie du dossier par le bureau ou le conseil d'administration qui prononcera des sanctions administratives telles que prononcées par la FFF dans l'article 200 des RG.

La sanction s'appliquera à toutes les équipes du club.

Le Comité de Direction renouvelle à l'unanimité la somme limite de 500€.

b) Suivi du Budget

Le Trésorier fait le point sur l'état d'avancement du budget

c) Suivi des subventions CNDS, CO CD et des CO LFA

Le Trésorier fait le point sur le suivi de ces subventions.

Le Président rappelle l'ensemble du Comité de Direction les décisions prises lors de la réunion de la commission Finances et Partenariats du 24 octobre 2019, à savoir :

- Toutes commissions faisant des réunions doivent obligatoirement établir un procès-verbal (public ou interne), faute de quoi aucun remboursement de frais ne sera effectué ;
- Que les feuilles de remboursements des frais doivent être impérativement envoyées 30 jours après la réunion, signées par le Président de la Commission, faute de quoi ils ne seront pas remboursés.

6. Rapport des commissions

a) Commission Départementale d'Arbitrage

Les faits marquants de cette première partie de saison auront été :

- Le stage de rentrée organisé à Appoigny le matin pour la partie physique (avec au passage, une ébauche des tests physiques qui vont devenir obligatoire dès la prochaine saison) avec un repas pris en commun sur les installations du club. L'après-midi avait lieu la théorie au centre de formation de l'AJA avec présentation des modifications des lois du jeu et le traditionnel test écrit de rentrée.
- Le recyclage des arbitres auxiliaires, une formation de nos arbitres futsal, une formation de candidats arbitre sur 3 samedis en octobre sur les installations de l'AJA, avec cette année un niveau assez faible.
Un questionnaire en cours pour nos arbitres de District, jusqu'à début janvier 2020.
- Le point négatif de ce début de saison est l'agression physique d'un arbitre de district en D1 ; la réaction du district, de la CDA et de l'UNAF a été immédiate. Le club ayant pris ses responsabilités, la CDA restera vigilante sur la sanction prise à l'encontre de l'agresseur.
- Pour des raisons de contraintes budgétaires, il a été décidé d'effectuer seulement deux réunions plénières et de limiter les frais en terme de kilomètres des observateurs d'arbitres.
- Une prochaine session de formation à l'arbitrage se déroulera les 11, 18 et 25 janvier 2020, réservée en priorité aux féminines et complétée par des arbitres masculins en cas de places disponibles.
- Mardi 17 décembre 2019, le Directeur Technique Régional en Arbitrage (DTRA), Clément TURPIN, est venu rencontrer le Président du District et le Président de la CDA afin de faire un point d'étape sur l'arbitrage départemental (effectifs, formations, référents...) et évoquer les projets en cours au sein des commissions départementale et régionale. Laurent KLIMCZAK, Président de la CRA les aura rejoints afin de clore cette réunion de travail sur les échanges entre l'instance régionale et notre CDA.
- Le Président, le Comité de Direction et la CDA remercient la CRA pour leur dotation.

b) Commission de Discipline

La commission de discipline s'est réunie à 16 reprises depuis le début de la saison. Elle compte 10 membres qui se répartissent les réunions à tour de rôle. Un vice-président a été nommé en la personne de Bernard TURPIN.

Deux instructeurs ont été trouvés pour compléter cette commission, Stéphane PRIEUR et Benjamin GRÉGOIRE.

Il y a eu 5 auditions avec des décisions qui n'ont fait l'objet d'aucun appel de la part des clubs sanctionnés, avec des suspensions de 10 mois pour la plus élevée.

Trois dossiers disciplinaires ont fait l'objet d'un appel.

Deux dossiers ont été envoyés à l'instruction, dont un en cours avec l'agression physique d'un arbitre, l'autre pour des menaces après match entre joueurs.

La commission s'est formée avec l'aide de Christophe FESSLER, juriste de la ligue, le samedi 19 octobre dernier.

La commission de discipline encourage les clubs à leur fournir des rapports dès qu'un problème disciplinaire intervient sur un terrain, afin de leur permettre de prendre une décision juste dans son ensemble, lorsque les rapports de toutes les parties sont parvenus au plus tard la veille de la réunion au secrétariat du district.

Mail d'un éducateur du club d'Auxerre SC demandant clémence sur une décision disciplinaire à l'encontre d'un de leur joueur, et d'accorder une sanction éducative à type de TIG, en le faisant arbitrer des rencontres, et des actions sur l'arbitrage pour le parcours du PEF :

- Le Comité de Direction a pris note du courriel de l'éducateur du club d'Auxerre SC non envoyé avec la boîte mail officielle du club ;
- Transmet la demande à la Commission de Discipline pour décision.

c) Commission Départementale de Féminisation

Octobre rose : La Présidente dresse un bilan positif de cette manifestation. La vente de tickets de tombola a rapporté 415.50 € (368 € la saison précédente). Le District a apporté sa contribution et a ramené la somme de la tombola à 500 €. Cette somme a été reversée à la ligue contre le cancer, le samedi 9 novembre 2019, à l'amphithéâtre du « 89 », lors de l'Assemblée Générale d'Hiver du District, en présence des Docteurs TCHERAKIAN et CORNÉLIS.

Petit bémol de cette journée : la commission n'a pas eu la possibilité de faire une manifestation autour du football féminin.

Manifestation de la saison 2019/2020

➤ La journée de la femme :

La journée de la femme aura lieu le samedi 21 mars 2020 au stade d'Appoigny. La thématique de cette journée retenue est : « une licenciée amène une non licenciée ». Elle concernera toutes catégories confondues (dirigeantes, déléguées, éducatrices, joueuses, arbitres.....) ainsi que les dirigeants/éducateurs en charge d'une équipe féminine.

➤ Le Challenge Féminin :

Reconduit pour la saison 2020 et ouvert à tous les clubs, avec des thèmes bien précis :

- Nombre nouvelles licenciées F
- Formation Animatrice, Arbitre et Dirigeantes,
- Participation à la Journée de la femme (après midi et soir),
- Organisation promotionnelle féminin,
- Création d'une équipe féminine,
- Création du Slogan/Photo pour la journée de la femme

d) Commission Technique

Bruno BILLOTTE présente le compte rendu de la première phase de la DTJ ([Annexe 1](#))

7. Questions/Informations diverses

- Le Président demande à la C.D.A et aux responsables jeunes arbitres un état des lieux concernant les désignations de ces derniers.
- Demande de précisions de Patrick SABATIER concernant l'Assemblée Générale électorale prévue en octobre 2020, et la procédure pour faire voter les nouveaux règlements pour démarrer la saison en juillet 2020 : si des textes importants devaient

être modifiés dans nos règlements District par les clubs, il y aurait lieu de convoquer une AG à cet effet. A ce jour, nos statuts et règlements sont en adéquation avec les règlements généraux de la F.F.F et les dernières modifications réglementaires votées en AG fédérale concernant principalement la labellisation.

Le Président indique que la réécriture de l'ensemble des règlements de notre District a été un travail fastidieux de la commission S.R.O.C de notre District la saison dernière et il souhaite ne pas modifier chaque saison ces règlements District.

- Le Président informe les membres du Comité de Direction de la démission d'Éric FRÉMION pour des raisons professionnelles. Éric FREMION fait part au Comité de Direction de ses nouvelles responsabilités professionnelles ne lui permettant plus d'assurer ses missions au sein du District. Le Comité de Direction le remercie pour les services rendus au sein du District de l'Yonne de Football et lui souhaite pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

8. Prochaine réunion du Comité de Direction

Jeudi 20 février 2020 à 19 heures

--

Séance levée à 22H30

Le Président du District de l'Yonne de Football
Christophe CAILLIET

La Secrétaire générale
Florence BRUNET